

Note de service

DESTINATAIRES : Ressources intermédiaires représentées par l'ARHIQ et FRIJQ et leurs représentants

Ressources de type familial représentées par le RRRMCQ-SCFP et FFARIQ et leurs représentants

Hélène Goulet, chef de service aux enfants hébergés en ressources non institutionnelles

Isabelle Courchesne, conseillère-cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA) - Intérim

Jessie Gagnon, conseillère-cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA) - Intérim

Éric Parent, chef de service RNI–Santé mentale

Marie-Christine Dufresne, chef de service résidentiel non institutionnel DI-TSA-DP - Interim

EXPÉDITRICES : Chantale Paré, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive-Sud

Fanny Laberge-Boutin, chef de service des relations contractuelles des RNI – DI-TSA

Isabelle Dion, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive-Nord

Manon Lefrançois, chef de service des relations contractuelles des RNI – Jeunesse

Geneviève Ribes Turgeon, chef de service des relations contractuelles des RNI – Santé mentale

DATE : 16 mai 2022

OBJET : **Remboursement des produits d'hygiène féminine**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé une nouvelle mesure d'équité destinée aux femmes et jeunes filles hébergées dans les ressources non institutionnelles. Il s'agit de la mesure pour l'accessibilité aux produits menstruels jetables. Elle vise à contrer les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes vivant en RI-RTF. D'ailleurs, une motion a été déposée à l'Assemblée nationale en décembre 2020 portant sur l'accès aux produits menstruels.

Ainsi, les produits menstruels jetables devront être fournis, selon les préférences de l'usagère, et ce, en respect du montant annuel maximal permis. Il est donc attendu que la ressource intermédiaire et la ressource de type familial (RI-RTF) à qui une ou des usagères sont confiées, âgées entre 12 et 50 ans¹, rendent accessible et se voient

¹ Notez que l'âge est flexible, une jeune fille de moins de 12 ans requérant ses produits, de même qu'une femme de plus de 50 ans, auront accès à la mesure avec l'autorisation de l'Établissement.

rembourser les dépenses liées à l'achat de produits menstruels jetables (serviettes hygiéniques, protège-dessous et tampons hygiéniques) aux usagères concernées.

Selon la situation applicable, l'Établissement autorisera une dépense maximale de 80 \$ par année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Ce montant est indexé annuellement en fonction de l'indice des rentes établi conformément à l'article 117 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9).

En cours d'année, toute dépense de produits menstruels jetables (serviettes hygiéniques, protège-dessous et tampons hygiéniques), excédant le montant maximal permis ou hors de la cible d'âge, doit être préalablement autorisée par l'Établissement. Les preuves justificatives devront être fournies par la RI-RTF, le cas échéant. À son formulaire mensuel de facturation, la RI-RTF inscrira le montant déboursé pour les achats dont il est question, en indiquant pour quelle usagère la dépense est encourue.

Si un achat de groupe est effectué, **il sera essentiel qu'il réponde aux préférences des usagères**. De plus, il sera nécessaire de ventiler le montant par usagère afin d'être en mesure de suivre les déboursés et d'établir une moyenne conséquente à la situation de l'usagère.

La mesure est rétroactive au 1^{er} avril 2022. Vous pouvez dès maintenant nous acheminer les factures des produits achetés.

Pour consulter l'annexe 4 à la circulaire 2021-023 (03.01.42.24) portant sur les ressources intermédiaires et ressources de type familial : allocations financières, contribution des usagers, prestations gouvernementales pour enfants et mesure pour l'accessibilité aux produits menstruels jetables, dans son intégralité :

<http://g26.int.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ConsCirculaire.aspx?enc=n56TC57V9xk=>

Nous vous remercions de votre collaboration.